



Vœu PRESENTE PAR LE SNEP-FSU AU CTA DU mardi 22 JANVIER 2019

La carte des spécialités liées à la réforme des lycées est maintenant connue : l'Éducation Physique et Sportive est absente des spécialités en première et terminale. Le Comité Technique Académique considère que cette décision du Ministère de l'Éducation Nationale n'est pas acceptable.

En effet, les élèves actuellement en seconde, ayant été recrutés sur dossier pour l'enseignement d'exploration EPS, dans les 6 établissements de l'académie d'Orléans-Tours concernés se retrouvent dans une impasse pédagogique puisque rien n'est prévu pour eux à la rentrée 2019.

La disparition des enseignements d'exploration (5h en secondes) et de complément (4h en premières et terminales) en EPS réduit autant les possibilités d'approfondissement de ce champ disciplinaire et la réponse aux exigences de formations post bac (notamment pour la filière STAPS).

Alors que les établissements sont sollicités (établissements labellisés « Génération 2024 »), dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, pour promouvoir les valeurs du sport en développant des projets ou en organisant des événements, le Comité Technique Académique souligne l'incohérence de la décision ministérielle concernant l'EPS.

Le Comité Technique Académique demande que l'Éducation Physique et Sportive fasse partie des spécialités pouvant être proposées aux élèves et que chaque lycée puisse proposer une option EPS.

Vœu : 10 POUR (6 FSU – 1 F.O – 3 UNSA)